

Nice, le 7 novembre 2007

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges
avec SEGPA annexées
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
et Instituteurs

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

**Division du Personnel
1^{er} degré**

DIPE II :

Affaire suivie par
PELLE Christian
Téléphone
04 93 72 63 57
Télécopie
04 93 72 64 78
Mèl
christian.pelle@ac-
nice.fr

Objet : Stage de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire
Année 2008-2009

Réf. : - Décret n° 89-634 du 18.09.89 modifié par le décret n° 97-503 du 21.05.97 portant
création du DEPS
- arrêté du 16.01.91 relatif au DEPS
- note de service N°2007-154 du 18.10.07

Les modalités d'accès au cycle de formation préparant au diplôme d'Etat de psychologie scolaire ont été définies par les textes cités en référence, notamment celui du 18 septembre 1989.

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire
- justifier de la licence de psychologie (en juin 2008 au plus tard) ;
- avoir effectué avant l'entrée dans le cycle de formation trois années de services **effectifs** d'enseignement dans une classe, équivalant à temps plein. Les services effectués en tant que "faisant fonction" de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation ne sont pas considérés comme de l'enseignement.

Tout dossier doit comporter :

- un CV retraçant le cursus universitaire et, le cas échéant, les formations suivies et les publications réalisées
- la copie de la licence de psychologie ou de l'inscription à la licence
- un état des services
- une lettre de motivation dûment argumentée
- une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif postal normal.

Ces dossiers, accompagnés des fiches de candidature (annexe 3) ci-jointes, devront être retournés auprès de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés de circonscription, avant le **14 décembre 2007**. Les propositions départementales, après consultation de la CAPD, seront transmises au ministère pour le **18 janvier 2008**.

Les candidats doivent choisir le centre de formation le plus proche de leur domicile, soit pour notre département : l'IUFM d'Aix-Marseille en collaboration avec l'université d'Aix-Marseille I.

A l'issue de cette formation, il serait souhaitable que les candidats respectent l'obligation morale qui leur est faite d'exercer les fonctions de psychologue scolaire, pendant trois années consécutives, dans le département où l'admission au stage a été prononcée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

P. JOURDAN